

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 81 11263

⑤④ Emballage-présentoir pour produits en rouleaux.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). B 65 D 85/66; A 47 F 7/17; B 65 H 75/38.

⑫② Date de dépôt..... 2 juin 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 3-12-1982.

⑦① Déposant : Société anonyme dite : GERLAND, résidant en France.

⑦② Invention de : Pierre Derud.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Cabinet Germain et Maureau,
20, bd Eugène-Déruelle, 69003 Lyon.

- 1 -

La présente invention se rapporte à un emballage-présentoir, destiné à la protection et à la présentation à la clientèle de produits en feuille ou en nappe, conditionnés en rouleaux : papiers peints, tissus, non-tissés, matériaux synthétiques, matériaux composites, etc... ,
5 réalisant notamment des revêtements de sols et de murs.

Le but de l'invention est, plus particulièrement, de fournir un emballage-présentoir conçu :

- d'une part, pour entourer et protéger les rouleaux
10 au cours de leur stockage et de leur expédition, depuis leur lieu de fabrication jusqu'à leurs lieux de vente ;
- d'autre part, pour permettre une présentation sur les lieux d'exposition et de vente, en constituant un présentoir de structure modulaire réalisé à partir d'em-
15 ballages unitaires tous identiques,

ces emballages étant en outre réutilisables, c'est-à-dire pouvant recevoir un nouveau rouleau lorsque le rouleau qu'ils contenaient a été entièrement déroulé.

Dans ce but, l'invention a essentiellement pour
20 objet un emballage-présentoir pour produits en rouleaux constitué de deux flasques latéraux parallèles, de forme générale carrée, reliés entre eux par plusieurs entretoises parallèles et présentant, sur leurs faces internes, des évidements à fond sensiblement semi-circulaire débouchant
25 sur l'un de leurs côtés et destinés à recevoir les extrémités d'un élément tubulaire sur lequel est enroulé le produit à conditionner, les bords supérieurs et inférieurs des flasques comportant des parties complémentaires en saillie et en retrait, permettant l'empilement avec encas-
30 trement d'emballages-présentoirs identiques disposés les uns au-dessus des autres et ayant leurs évidements tournés du même côté ou en sens opposés, tandis que les bords antérieurs et postérieurs des mêmes flasques comportent d'autres parties complémentaires en saillie et en retrait,
35 permettant la juxtaposition avec encastrement d'emballages-présentoirs identiques disposés à même hauteur et ayant leurs évidements tournés soit du même côté, soit en sens

- 2 -

opposés.

Chaque emballage-présentoir délimite ainsi un volume parallélépipédique, susceptible de contenir un rouleau dont les extrémités sont maintenues dans les deux évidements ménagés l'un en regard de l'autre dans les deux flasques 5 parallèles. Ces deux flasques de forme carrée, sont par exemple reliés entre eux par quatre entretoises, dont chacune se raccorde par ses extrémités à proximité de deux angles correspondants des deux flasques. Avantagement, 10 les deux entretoises situées à l'avant de l'emballage-présentoir, c'est-à-dire du côté où débouchent les deux évidements des flasques, sont prévues démontables, en vue de faciliter le chargement d'un nouveau rouleau. Les flasques et les entretoises sont réalisables en matière 15 plastique, les deux entretoises démontables étant dans ce cas pourvues, à leurs extrémités, de languettes élastiques permettant leur retenue par encliquetage sur le bord d'ouvertures correspondantes prévues dans les deux flasques.

Selon une autre caractéristique, pour assurer une 20 retenue du rouleau mis en place dans l'emballage-présentoir, les deux flasques comportent chacun un trou débouchant dans leur évidement à fond semi-circulaire et destiné à recevoir une goupille amovible qui, lorsqu'elle est mise en place, empêche la sortie de l'extrémité correspondante 25 de l'élément tubulaire sur lequel est enroulé le produit à conditionner.

Les flasques peuvent, en outre, comporter sur leurs faces externes des trous ou autres moyens d'ancrage, destinés à l'accrochage de supports tels que "paniers" pour 30 la présentation de documentations et/ou d'équipements accessoires (échantillons de profilés de fixation, produits adhésifs, etc...) en relation avec les produits en rouleaux présentés.

Suivant une forme de réalisation particulière de 35 l'invention, les deux flasques sont divisés, dans le sens de leur épaisseur, en deux parties dont celle située du côté interne de l'emballage-présentoir comporte l'évidement

- 3 -

à fond semi-circulaire, ces deux parties de flasque ayant leurs bords supérieurs et leurs bords inférieurs rectilignes et horizontaux, mais décalés verticalement, tous les bords horizontaux des parties de flasques externes étant par exemple situés plus haut que les bords horizontaux correspondants des parties de flasques internes, ou vice-versa.

On comprend que, grâce à cette disposition, des emballages-présentoirs identiques peuvent être empilés en s'encastrant les uns dans les autres, qu'ils soient disposés tous dans le même sens ou bien tournés en sens opposés. De plus, dans le cas de plusieurs emballages-présentoirs juxtaposés à même hauteur en rangée horizontale et disposés tous dans le même sens ou les uns dans un sens et les autres en sens inverse, les bords supérieurs des parties externes et internes des flasques se prolongent toujours exactement, sans inversion de leur décalage, et réalisent des sortes de glissières, ce qui permet d'empiler les emballages-présentoirs non seulement en colonnes, mais aussi en quinconce ; ainsi, un emballage-présentoir peut chevaucher deux emballages-présentoirs adjacents de la rangée immédiatement inférieure.

Suivant encore d'autres caractéristiques, pour permettre la juxtaposition avec encastrement d'emballages-présentoirs situés à une même hauteur, les deux parties de chaque flasque présentent chacune, sur leurs bords antérieurs et postérieurs, une zone en saillie et une zone en retrait, chaque zone en saillie de la partie externe étant voisine d'une zone en retrait de la partie interne, et chaque zone en retrait de la partie externe étant voisine d'une zone en saillie de la partie interne, tandis que toute zone en saillie d'un bord vertical de l'une ou l'autre partie de flasque correspond à une zone en retrait, située à même hauteur, du bord vertical opposé de la même partie de flasque, mais la disposition des zones en saillie et en retrait est alternée, si l'on compare le bord antérieur ou postérieur de chaque partie,

externe ou interne, de l'un des flasques, avec le bord correspondant de la partie de même nom de l'autre flasque.

Grâce à une telle conformation des bords antérieurs et postérieurs des flasques, il est possible de juxtaposer
5 sur une rangée horizontale des emballages-présentoirs disposés tous dans le même sens, ou dans des sens alternés, en obtenant dans tous les cas un encastrement des bords verticaux par lesquels les flasques entrent en contact. L'on peut ainsi réaliser, notamment, un présentoir vertical
10 résultant de la superposition d'un certain nombre de rangées horizontales constituées par deux emballages-présentoirs unitaires accolés "dos à dos", le présentoir obtenu possédant une face avant et une face arrière similaires, toutes deux utilisables. Un présentoir "simple face" est également réalisable.

Enfin, il est avantageusement prévu, dans les parties
15 en saillie des bords supérieurs et inférieurs des flasques ainsi que dans les zones en saillie des bords antérieurs et postérieurs des flasques, des trous aptes à recevoir des chevilles de verrouillage, destinées à réunir des
20 emballages-présentoirs identiques empilés ou juxtaposés. La disposition desdits trous est, bien évidemment, telle que l'on obtienne la coïncidence d'une partie des trous de deux emballages-présentoirs placés l'un sur l'autre ou l'un à côté de l'autre, pour pouvoir assembler rigidement
25 ces emballages-présentoirs au moyen de chevilles introduites dans ces trous.

De toute façon, l'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non
30 limitatif, une forme d'exécution de cet emballage-présentoir pour produits en rouleaux :

Figure 1 est une vue en perspective d'un emballage-présentoir conforme à l'invention ;

Figure 2 est une vue partielle en coupe transversale, 35 de l'emballage-présentoir de la figure 1, montrant plus particulièrement l'une des entretoises démontables ;

Figure 3 est une vue en coupe verticale d'un assembla-

- 5 -

ge d'emballages-présentoirs tous identiques à celui de la figure 1.

L'emballage-présentoir unitaire, représenté sur la figure 1 et désigné dans son ensemble par le repère 1, se compose essentiellement :

- de deux flasques latéraux parallèles 2 et 3, de forme générale carrée, et

- de quatre entretoises parallèles 4, 5, 6 et 7, reliant entre eux les deux flasques 2 et 3.

Chacun des flasques 2 et 3 est divisé, dans le sens de son épaisseur, en deux parties respectivement 8, 9 et 10, 11. Les deux parties 9 et 11, situées du côté interne de l'emballage-présentoir 1, présentent chacune un évidement respectivement 12, 13, avec un fond sensiblement circulaire dont l'axe est centré sur le flasque correspondant 2 ou 3. Les deux évidements 12 et 13 sont ménagés l'un en regard de l'autre, et ils débouchent sur un côté vertical du flasque correspondant 2 ou 3 dit "bord antérieur".

Les quatre entretoises 4 à 7, qui relient entre eux les deux flasques 2 et 3, sont ici constituées par des tubes ouverts fortement nervurés. Chaque entretoise 4 à 7 se raccorde, par ses extrémités, à proximité de deux angles correspondants des flasques 2 et 3. Les deux entretoises 5 et 7, qui se raccordent aux flasques 2 et 3 près des bords verticaux postérieurs de ces flasques, sont réunies de manière permanente auxdits flasques 2 et 3. Au contraire, les deux autres entretoises 4 et 6, qui se raccordent aux flasques 2 et 3 près des bords verticaux antérieurs de ces flasques, sont prévues démontables. Dans ce but, comme montré sur la figure 2 pour l'entretoise antérieure supérieure 4, les deux traverses amovibles comportent par exemple sur leur face supérieure, et à leurs extrémités, deux languettes élastiques 14 et 15, assurant une retenue par encliquetage sur le bord d'ouvertures de forme carrée, respectivement 16 et 17, ménagées dans les deux flasques 2 et 3. A l'une de ses extrémités, chaque

- 6 -

entretoise amovible 4 ou 6 comporte encore une plaque d'arrêt 18, limitant son enfoncement en venant en butée contre l'un des flasques, celui 3 par exemple.

Les bords supérieurs et inférieurs des deux parties 8, 9 et 10, 11 de chaque flasque 2 ou 3 sont décalés verticalement, comme le montre clairement la figure 1, ainsi que la figure 2 (en ce qui concerne les bords supérieurs). Plus particulièrement, dans la forme d'exécution représentée au dessin :

10 - le bord supérieur rectiligne 19 de la partie externe 8 du flasque 2 est situé plus haut que le bord supérieur rectiligne 20 de la partie interne 9 du même flasque 2.

- le bord inférieur rectiligne 21 de la partie externe 8 du flasque 2 est situé plus haut que le bord inférieur rectiligne 22 de la partie interne 9 du même flasque 2.

15 - le bord supérieur rectiligne 23 de la partie externe 10 du flasque 3 est situé plus haut que le bord supérieur rectiligne 24 de la partie interne 11 du même flasque 3.

20 - le bord inférieur rectiligne 25 de la partie externe 10 du flasque 3 est situé plus haut que le bord inférieur rectiligne 26 de la partie interne 11 du même flasque 3.

Ainsi, l'ensemble de l'emballage-présentoir 1 comporte quatre bords horizontaux en saillie 19, 22, 23 et 26, et quatre bords horizontaux en retrait 20, 21, 24 et 25. L'on note encore que la disposition des bords supérieurs est complémentaire de celle des bords inférieurs.

30 Les bords antérieurs et postérieurs des deux flasques 2 et 3 présentent, eux aussi, des zones en saillie et des zones en retrait, dont la disposition bien visible sur la figure 1 est la suivante :

- en ce qui concerne la partie externe 8 du flasque 2: le bord antérieur comporte une zone supérieure 27 en saillie et une zone inférieure 28 en retrait ; le bord postérieur

35 comporte, inversement, une zone supérieure 29 en retrait et une zone inférieure 30 en saillie.

- en ce qui concerne la partie interne 9 du flasque 2:

- 7 -

le bord antérieur comporte une zone supérieure 31 en retrait et une zone inférieure 32 en saillie ; le bord postérieur comporte, inversement une zone supérieure 33 en saillie et une zone inférieure 34 en retrait.

5 - en ce qui concerne la partie externe 10 du flasque 3 : le bord antérieur comporte une zone supérieure 35 en retrait et une zone inférieure 36 en saillie ; le bord postérieur comporte, inversement, une zone supérieure 37 en saillie et une zone inférieure 38 en retrait.

10 - en ce qui concerne enfin la partie interne 11 du flasque 3 : le bord antérieur comporte une zone supérieure 39 en saillie et une zone inférieure 40 en retrait ; le bord postérieur comporte, inversement, une zone supérieure 41 en retrait et une zone inférieure 42 en saillie.

15 Les dispositions complémentaires suivantes sont encore prévues sur les deux flasques 2 et 3 :

- dans les parties externes 8 et 10 sont ménagés des trous, respectivement 43 et 44, débouchant dans les évidements respectifs 12 et 13 des parties internes 9 et 11.

20 - les parties et zones en saillie 19,22,23,26,27,30,32,33,36,37,39 et 42, sur les différents bords des flasques, sont percées d'autres trous 45.

- encore d'autres trous 46, réalisés sur les faces externes des flasques 2 et 3, sont prévus pour l'accrochage de paniers 47.

25 Comme le montre la figure 3, des emballages-présentoirs 1, tous identiques à celui décrit jusqu'ici, peuvent être groupés en rangées horizontales et/ou empilés verticalement, avec encastrement de leurs parties complémentaires en saillie et en retrait.

30 Dans chaque rangée horizontale, les emballages-présentoirs juxtaposés 1 peuvent avoir leurs évidements 12 et 13 tournés soit dans le même sens, soit en sens opposés. Dans le cas de deux emballages tournés dans le même sens, les parties en saillie 27, 32, 36 et 39 des bords antérieurs des flasques 2 et 3 de l'un viennent s'encastrent respectivement dans les parties en retrait 29, 34, 38 et 41 des

- 8 -

bords postérieurs des flasques 2 et 3 de l'autre ; quant aux parties en retrait 28, 31, 35 et 40 des bords verticaux antérieurs des flasques 2 et 3 du premier emballage, elles reçoivent respectivement les parties en saillie 30, 33,
5 37 et 42 des bords postérieurs des flasques 2 et 3 du second emballage. Dans le cas de deux emballages tournés en sens opposés, les parties en saillie 30, 33, 37 et 42 des bords postérieurs des flasques de chaque emballage viennent s'encastrent respectivement dans les parties en
10 retrait 38, 41, 29 et 34 des bords postérieurs des flasques de l'autre emballage.

Si deux emballages-présentoirs 1 sont exactement superposés, en étant disposés dans le même sens, comme le montre aussi partiellement la figure 1, les bords supérieurs
15 en saillie 19 et 23 des flasques 2 et 3 de l'emballage 1 inférieur viennent s'encastrent respectivement sous les bords inférieurs en retrait 21 et 25 des mêmes flasques 2 et 3 de l'emballage 1 supérieur ; les bords supérieurs en retrait 20 et 24 des flasques 2 et 3 de l'emballage infé-
20 rieur reçoivent respectivement les bords inférieurs en saillie 22 et 26 des flasques 2 et 3 de l'emballage supérieur.

La figure 3 montre encore qu'un emballage-présentoir 1 peut chevaucher deux autres emballages 1 appartenant à
25 la rangée immédiatement inférieure, que ces derniers soient disposés dans le même sens ou en sens opposés. En effet, les bords supérieurs en saillie 19 et 23 et ceux en retrait 20 et 24 constituent, dans toutes les dispositions, des glissières horizontales continues permettant de décaler les
30 emballages.

Des chevilles de verrouillage, non représentées, réunissent tous les emballages unitaires 1 en traversant leurs trous 45 mis en coïncidence.

Les emballages-présentoirs 1 accessibles sont tous
35 disposés de telle manière que leurs évidements 12 et 13 débouchent vers l'extérieur, pour permettre l'introduction, dans ces évidements, des extrémités d'un élément tubulaire

- 9 -

48, tel qu'un mandrin en carton, sur lequel est enroulé en bobine le produit 49 à conditionner et à exposer. Pour le maintien en place de tels rouleaux au fond des évidements 12 et 13, malgré les tractions exercées lors du
5 déroulement, des goupilles amovibles 50 sont enfoncées dans les trous 43 et 44 des flasques 2 et 3.

Les paniers latéraux 47 peuvent recevoir de la documentation, des produits adhésifs, des échantillons de profilés, et tous autres équipements accessoires.

10 La construction réalisée par l'assemblage d'emballages-présentoirs unitaires peut, bien entendu, posséder toutes configurations, et dimensions, et elle peut être posée sur un plateau muni de roulettes de façon à rendre plus aisé le déplacement de l'ensemble.

15 Il va de soi, et il résulte aussi de ce qui précède, que l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cet emballage-présentoir pour produits en rouleaux qui a été décrite ci-dessus, à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation
20 et d'application conçues selon le même principe. C'est ainsi, notamment, que l'on pourrait inverser les parties en saillie et en retrait des flasques 2 et 3, tout en conservant les mêmes possibilités d'encastrement, et que l'on pourrait modifier les dimensions des flasques
25 2 et 3 et des entretoises 4 à 7, selon la largeur et le diamètre des rouleaux à conditionner et à exposer.

REVENDIGATIONS

1. - Emballage-présentoir pour produits en rouleaux, caractérisé en ce qu'il est essentiellement constitué de deux flasques latéraux parallèles (2, 3), de forme générale carrée, reliés entre eux par plusieurs entretoises parallèles (4 à 7) et présentant, sur leurs faces internes, des évidements (12, 13) à fond sensiblement semi-circulaire débouchant sur l'un de leurs côtés et destinés à recevoir les extrémités d'un élément tubulaire (48) sur lequel est enroulé le produit à conditionner (49), les bords supérieurs et inférieurs des flasques (2, 3) comportant des parties complémentaires en saillie (19, 22, 23, 26) et en retrait (20, 21, 24, 25), permettant l'empilement avec encastrement d'emballages-présentoirs identiques (1) disposés les uns au-dessus des autres et ayant leurs évidements (12, 13) tournés du même côté ou en sens opposés, tandis que les bords antérieurs et postérieurs des mêmes flasques (2, 3) comportent d'autres parties complémentaires en saillie (27, 30, 32, 33, 36, 37, 39, 42) et en retrait (28, 29, 31, 34, 35, 38, 40, 41) permettant la juxtaposition avec encastrement d'emballages-présentoirs identiques (1) disposés à même hauteur et ayant leurs évidements (12, 13) tournés soit du même côté, soit en sens opposés.

2. - Emballage-présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux flasques (2, 3) sont reliés entre eux par quatre entretoises (4 à 7), dont chacune se raccorde par ses extrémités à proximité de deux angles correspondants des deux flasques (2, 3).

3. - Emballage-présentoir selon la revendication 2, caractérisé en ce que les entretoises (4 à 7), qui relient entre eux les deux flasques (2, 3), sont constituées par des tubes ouverts nervurés.

4. - Emballage-présentoir selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que les deux entretoises (4, 6) situées à l'avant de cet emballage-présentoir, c'est-à-dire du côté où débouchent les deux évidements (12, 13) des flasques (2, 3), sont démontables.

5. - Emballage-présentoir selon l'ensemble des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que les deux entretoises démontables (4,6) sont pourvues, à leurs extrémités, de languettes élastiques (14, 15) pour leur retenue par encliquetage sur le bord d'ouvertures correspondantes (16, 17) prévues dans les deux flasques (2, 3).

6. - Emballage-présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les deux flasques (2, 3) comportent chacun un trou (43, 44) débouchant dans leur évidement (12, 13) à fond semi-circulaire et destiné à recevoir une goupille amovible (50) qui, lorsqu'elle est mise en place, empêche la sortie de l'extrémité correspondante de l'élément tubulaire (48) sur lequel est enroulé le produit à conditionner (49).

7. - Emballage-présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les flasques (2, 3) comportent, sur leurs faces externes, des trous (46) ou autres moyens d'ancrage, destinés à l'accrochage de supports tels que "paniers" (47) pour la présentation de documentations et/ou d'équipements accessoires.

8. - Emballage-présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que les deux flasques (2, 3) sont divisés, dans le sens de leur épaisseur, en deux parties (8, 9; 10, 11) dont celle située du côté interne de l'emballage-présentoir comporte l'évidement (12, 13) à fond semi-circulaire, ces deux parties de flasque (8, 9; 10, 11) ayant leurs bords supérieurs (19, 20, 23, 24) et leurs bords inférieurs (21, 22, 25, 26) rectilignes et horizontaux, mais décalés verticalement, tous les bords horizontaux (19, 21, 23, 25) des parties de flasque externes (8, 10) étant par exemple situés plus haut que les bords horizontaux correspondants (20, 22, 24, 26) des parties de flasque internes (9, 11), ou vice-versa.

9. - Emballage-présentoir selon la revendication 8, caractérisé en ce que les deux parties (8, 9 ; 10, 11) de chaque flasque (2, 3) présentent chacune, sur leurs bords antérieurs et postérieurs, une zone en saillie (27, 30, 32, 33,

- 12 -

36,37,39,42) et une zone en retrait (28,29,31,34,35,38,40, 41), chaque zone en saillie (27, 30, 36, 37) de la partie externe (8,10) étant voisine d'une zone en retrait (31,34, 40,41) de la partie interne (9, 11) et chaque zone en 5 retrait (28,29,35,38) de la partie externe (8,10) étant voisine d'une zone en saillie (32,33,39,42) de la partie interne (9,11), tandis que toute zone en saillie d'un bord vertical de l'une ou l'autre partie de flasque (8,9; 10,11) correspond à une zone en retrait située à même 10 hauteur, du bord vertical opposé de la même partie de flasque (8,9 ; 10,11), mais la disposition des zones en saillie et en retrait est alternée , si l'on compare le bord antérieur ou postérieur de chaque partie, externe (8,10) ou interne (9,11) de l'un des flasques (2,3), avec le bord 15 correspondant de la partie de même nom de l'autre flasque.

10. - Emballage-présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que sont prévus, dans les parties en saillie (19, 22, 23, 26) des bords supérieurs et inférieurs des flasques (2,3), ainsi que dans 20 les zones en saillie (27,30,32,33,36,37,39,42) des bords antérieurs et postérieurs des flasques (2,3), des trous (45) aptes à recevoir des chevilles de verrouillage, destinées à réunir des emballages-présentoirs identiques (1) empilés ou juxtaposés.

FIG. 1

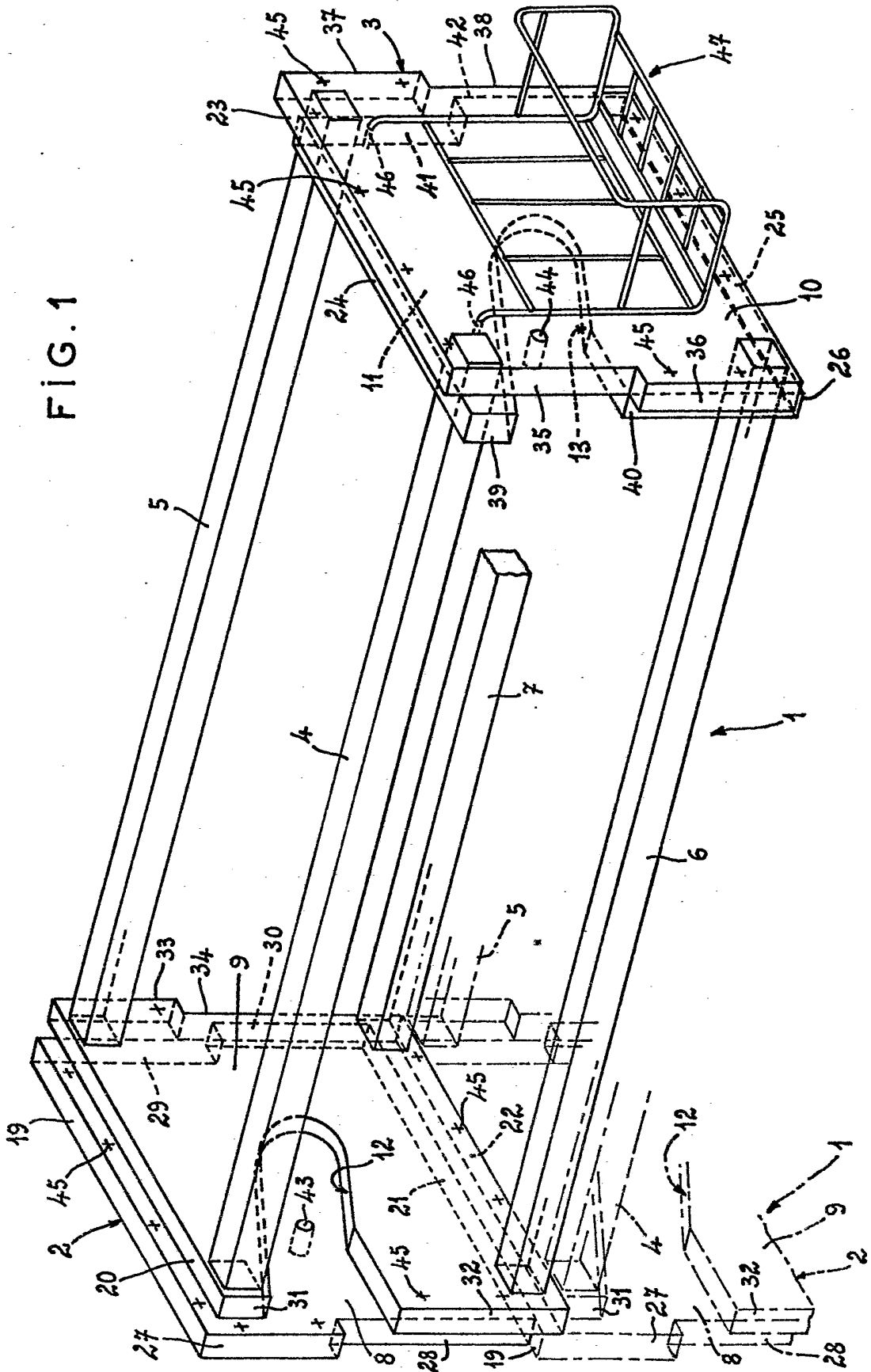


FIG. 2

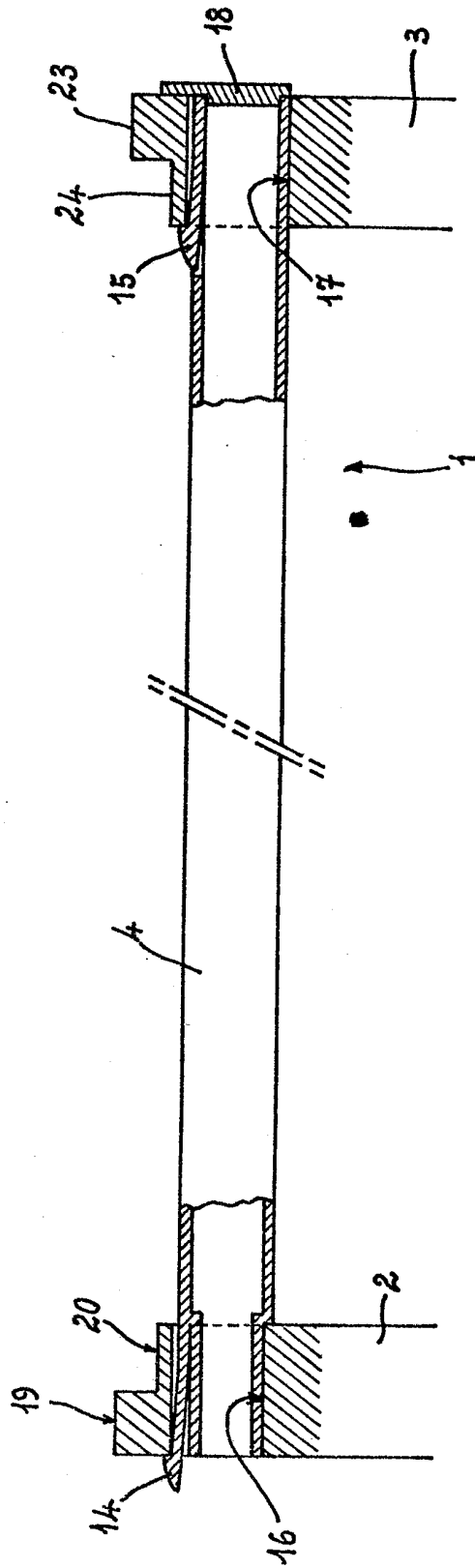


FIG. 3

